

SCEA FONSSÉAU
2 FONSSÉAU
16120 BELLEVIGNE

Monsieur Le Sous-Préfet de La CHARENTE
Sous-Préfecture de COGNAC
rue Jean TARANSAUD CS 90 259
16100 COGNAC

BELLEVIGNE, le 9 Mai 2021,

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage d'alcools de bouche

Monsieur Le Sous-Préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à nos activités de stockage d'alcools de bouche sur notre site de BELLEVIGNE.

Ce dossier comprend

- un résumé non technique,
- un dossier administratif et financier,
- une description des installations existantes et projetées,
- une étude d'incidences avec son résumé non technique,
- une étude de dangers avec son résumé non technique,
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25 000^{ème},
 - de masse au 1/1000^{ème} comportant les abords à 35 m des limites du site et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionnée dans l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.,
 - de masse au 1/500^{ème}.

La société projette la création d'un nouveau chai de stockage d'alcools de bouche de 299,46 m² et de capacité maximale unitaire égale à 500 m³. Le projet comprend également l'augmentation de la capacité maximale unitaire du chai existant à 500 m³.

Le tableau page suivante présente le classement ICPE et le classement au titre de la Loi sur l'Eau des activités projetées sur le site.

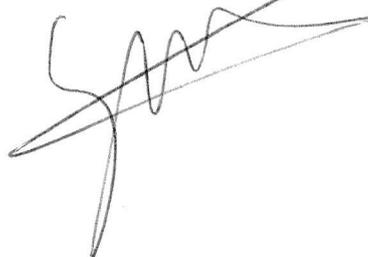
Au regard de ce tableau, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- BELLEVIGNE,
- LIGNIERES-SONNEVILLE,
- BONNEUIL.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, nos cordiales salutations.

Aurélien GRILLET
Gérant de la SCEA FONSSÉAU



N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
4755 -2. a	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p>a) Supérieur ou égale à 500 m³</p>	<p>Chai n° 1 : 500 m³ Chai n° 2 : 500 m³</p> <p>QSP : 1 000 m³</p>	A
4755 — 1	<p>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.</p>	<p>QSP TOTALE SITE : 1 000 m³ x 0,947 = 947 t</p>	Non soumis

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 1 : Classement ICPE projeté sur le site de BELLEVIGNE

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha — (D)</p>	<p>Infiltration La superficie du site est de 30 707 m² soit 3,1 ha</p>	D

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau

AG